

Avis

SUR LE VETO PARTIEL AU PROJET DE LOI ORGANIQUE SUR L'ORDONNANT DES FINANCES PUBLIQUES ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Conformément à l'objection partielle au projet de loi susmentionné, présenté par le Président de la République à l'Assemblée nationale le 15 juin 2020, les annuaires de IESS, de ISSFA et de ISSPOL, sont soumis et subordonnés aux exigences du Code des finances publiques et du Code administratif organique à des fins de la loi, puisqu'ils feront partie des ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC.



[Par Oswaldo Moreno](#)

L'auteur est avocat et expert sur Sécurité et Défense Hémisphérique.



Le mardi 16 juin 2020.
10:00

Leer en Español
Read in English
Leia em Portugues

QUITO — Une fois que j'ai reçu le veto partiel attendu au projet de loi organique sur l'ordonnancement des finances publiques, je me permets de faire les réflexions suivantes pour la défense des intérêts institutionnels, conformément aux déclarations faites par des jurisconsultations connotées représentant la voix de la majorité des affiliés, retraités et successeurs de ces institutions aliénées.

Étant donné que l'on ne sait pas si la sécurité sociale provient de sources privées (contribution des salaires des affiliés) et que les textes alternatifs présentés par les principales autorités militaires et policières donnent des raisons de classification ou de catégorisation de IESS, de ISSFA et de ISSPOL en tant que publics, il convient de mentionner que, malheureusement, le droit de l'homme à la sécurité sociale et à la sécurité juridique est strictement violé, c'est pourquoi l'intervention imminente des procureurs institutionnels est nécessaire avant la prochaine instance devant la Cour constitutionnelle. (Première objection)

Lorsqu'ils sont considérés comme des ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC: les annuaires de l'IESS, de l'ISSFA et de l'ISSPOL doivent être soumis et subordonnés à ce qui est prescrit par le Code des finances publiques et à ce qui est prévu par le Code administratif organique, sans préjudice d'autres lois de hiérarchie supérieure et inférieure. Que le conseil d'administration reste autonome, est une élogie puisque le plan d'investissement annuel et la fixation des plafonds budgétaires en fonction des *avantages, seront toujours autorisés par le ministère des Finances*. En outre, il est rappelé que le vote est maintenu directement par le délégué du Président de la République, qui

présidera le Comité national de coordination fiscale qui, à partir de maintenant, dispose d'une majorité absolue de ses électeurs dans ce nouveau Corps collégial (Seconde, quatrième et cinquième objection).

Le public, notoire et récurrent l'encouragement que les gouvernements socialistes ont montré contre la Force publique, au point d'avoir permis à la «ie ancienne et modern» d'accumuler en ISSFA en montants impayables qui ont dépassé cinq cents millions de dollars (500.000.000,00 USD), le paiement dont des obligations (129.300.000 USD) et des certificats du Trésor public (70.608.490,57 USD), lors que le même sous-ministre Finances; Fabián Carrillo, a reconnu que la diminution du solde de ces certificats CETES durerait au moins 10 ans, laissant une dette impayée de 280'000.000,00 USD. Ainsi, comment maintenir la tranquillité d'esprit si, d'une part, il est destiné à reconnaître la dette des exercices financiers conclus avec des entités de sécurité sociale, et d'autre part sont offerts des primes et des certificats de paiement qui pour l'instant n'a aucune garantie de financement en espèces. ¿Qui garantit à l'assuré que le prochain gouvernement socialiste honorera ces dettes accumulées et impayables? Je dis socialiste, parce que les choses vont, le Conseil national électoral a déjà commencé à protéger son système informatique pour forger la fraude électorale bien connue et perfectionnée. (Septième et neuvième objection)

Incompréhensible et non pas au courant était la défense interinstitutionnelle: d'une part, le ministre de la Défense; d'autre part, le ministre de la Défense; les deux avec un intérêt différent de celui institutionnel; vantant les déclarations publiques des directeurs généraux de la sécurité sociale militaire et policière qui défendaient fermement leur autonomie, qui ont ensuite été

revenues à l'intérêt politique; Je soutiens les services juridiques institutionnels, d'abord renforcés « jusqu'aux dernières conséquences » puis soumis aux cadeaux juridiques offerts par un texte modifié, toujours au sein des organismes publics qui ne relèvent pas de leur compétence ou de leur compétence; et, enfin, nous avons remarqué ces conflits personnels qui ont été rendus publics, entre l'ministre Jarrín et le assembleur Yandún, qui a fini par couler les prétentions devant une Assemblée dont le législateur, Daniel Mendoza, au lieu de résoudre le conflit interne, cherchait un moyen de sortir pour dissimuler ses méfaits du crime.

Le veto partiel tant attendu du président nous remet sur la corde raide et tous les membres, retraités et successeurs, doivent rester en alerte maximale alors que les jours d'extinction de la sécurité sociale en Equateur sont comptés.

Les avocats et les avocats de ces institutions ne devraient PAS défendre l'indéfendable... devrait nous représenter avant la prochaine instance à laquelle nous avons droit, et présenter à la Cour CONSTITUTIONNELLE, l'action imminente de l'INCONSTITUTION AU projet de loi organique pour l'ordonnancement des finances publiques, pour violation de la règle suprême (Constitution) et les mesures CONSTITUTIONNELLES correspondantes cautelars pour protéger l'autonomie dû prescrite dans la Constitution de la République, où ces droits ont été reconnus même par les directeurs du socialisme du 21ème siècle : ALLIANCE DE PAYS ET RÉVOLUTION DE VILLE.

Les défenseurs institutionnels et leurs représentants légaux respectifs ont l'obligation éthique, morale et juridique de répondre aux exigences des propriétaires de leurs ressources, qui

sont d'origine privée (salaire de leurs contributeurs) ne devraient pas avoir d'élément dans les finances publiques.

C'est la réalité juridique (droite) et juridique (lois) que je me permets de faire comme une réflexion et j'espère avoir tort, visant, comme le plus, que les décisions prises par les autorités en service sont appropriées et appropriées puisque demain sera trop tard.

Je conclus en disant que la rhétorique selon laquelle le système de sécurité sociale ne serait pas considéré comme des entités publiques n'était qu'un mirage, un plus lyrique et un venir au drapeau qu'ils ont juré de défendre. (A)



Miguel Oswaldo Moreno Valverde est un général équatorien au service passif, avocat et expert en matière de sécurité hémisphérique et de défense. Il a été conseiller militaire à l'Inter-American Defense College à Washington, D.C., et son profil professionnel englobe de vastes domaines de la pensée académique : Il est titulaire d'une maîtrise internationale en MBA Business Administration, spécialisée en marketing, ingénieur commercial, baccalauréat en administration et sciences militaires et docteur en sciences de l'éducation. Il a également étudié trois diplômes : diplôme en techniques d'enseignement (CEP-Brésil), diplôme supérieur en politique, sécurité et démocratie (FLACSO-Equateur) et diplôme en gestion financière (ADEN International Business School).

